

Département fédéral des finances
(DFF)
Administration fédérale des douanes
Direction générale des douanes
Section Droit
3003 Bern

Par courriel
ozd.Stab@ezv.admin.ch

RR/js

312

Berne, le 13 octobre 2017

Position de la Fédération Suisse des Avocats sur l'Accord d'assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis

Monsieur le Conseiller fédéral,

Mesdames et Messieurs,

La Fédération Suisse des Avocats vous remercie de la consultation susmentionnée et prend la prise de position de principe suivante: L'échange d'informations projeté dans le cadre de l'Accord d'assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis devrait être convenu dans un accord de type "Mutual Recognition Agreement" ("MRA") de manière concomitante et non pas préalablement.

Par ailleurs, la Fédération Suisse des Avocats (FSA) relève que, selon le rapport (cf. page 7), les États-Unis ont catégoriquement rejeté une disposition précisant que l'administration recevant les informations devait présenter un niveau de protection des données équivalent à celui dont disposent les autorités ayant transmis les informations ce qui est le standard habituel de la loi fédérale de protection des données (LPD).

De plus, l'art. 10 al 5. de l'accord sur l'assistance administrative (concernant la confidentialité et l'utilisation des informations) permet la communication à d'autres autorités gouvernementales

d'informations en matière de terrorisme ou d'autres intérêts relevant de la sécurité nationale et ayant été échangées en vertu du présent accord, à condition qu'une obligation de communication existe du fait des lois nationales en vigueur sur le territoire de la partie contractante requérante. Cela paraît problématique du point de vue de la protection des données et ressemble à certains accords critiqués par la Cour de Justice de l'Union européenne (cf. not. l'accord passé avec les USA concernant les *Passenger Name Records*).

La Fédération Suisse des Avocats vous remercie de prendre en compte ses remarques et demeure à disposition pour toute question.

Recevez, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Fédération Suisse des Avocats,

Le Président

Urs Haegi

Le Secrétaire général

René Rall